

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-19/B-00029 et D08-01-19/B-00030  
**Propriétaire(s) :** Dominic Frangione, Teresa Frangione, Joseph Giannetti et Kristina Giannetti  
**Emplacement :** (68), 70, rue Norice  
**Quartier :** 8 – Collège  
**Description officielle :** partie du lot 32, concession 1 (façade Rideau) (étant la parcelle 258)  
**Zonage :** R1FF  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent démolir leur maison et leur garage attenant et lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire une maison isolée de deux étages sur chacune des parcelles nouvellement créées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00029	16,46 m	42,30 m	695 m <sup>2</sup>	1	70, rue Norice, maison isolée proposée
B-00030	16,45 m	42,30 m	695 m <sup>2</sup>	2	68, rue Norice, maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures D08-02-19/A-00019 et D08-02-19/A-00020 ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.